



**PROCÈS -VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Séance du 26 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Illhaeusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Étaient présents : MM. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoints au Maire, MM. Edouard BAUMANN, Hubert MEYER, Philippe MULLER, Yannick SCHULZE, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux – MMES Marie-Laure HERRMANN, Maryse KOHLSTOCK, Chantal RABOLIN-MEINRAD, conseillères municipales.

Membres absents excusés : M. Thomas SCHNEIDER - MMES Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Noëlle HIRN, Claire TRUC

Membres absents non excusés :

Secrétaire de la Séance : M. Philippe UHL

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2022 ;
- 2) Baux de chasse 2015-2024 : nomination d'un estimateur de dégâts de gibier ;
- 3) Droit de préemption urbain ;
- 4) Rapports divers :
 - rapport annuel du délégataire 2021 – Syndicat Mixte du Niederwald ;
 - rapport d'activité 2021 – Territoire d'énergie Alsace
- 5) Rapport des comptes-rendus de commissions ;
- 6) Divers.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Sur ce, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2022 :

Le procès verbal de la séance du 04 Juillet 2022 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2- Baux de chasse 2015-2024 : nomination d'un estimateur de dégâts de gibier :

VU la délibération n° 5a du 03 mars 2015 ;

En application de l'article R429-8 du Code de l'Environnement et de l'article 28 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 (arrêté préfectoral n° 2014183-0004 du 2 juillet 2014), un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de chasse.

M. le Maire informe du décès de M. Thomas RITZENTHALER, estimateur de dégâts de gibier rouge. Aussi, il y a lieu de nommer un nouvel estimateur.

Suite à l'avis tacite favorable de l'ensemble des locataires des lots de chasse communaux, M. le Maire propose de nommer M. Denis DRESCH, domicilié à Orschwihr, comme estimateur de dégâts de gibier rouge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de nommer M. Denis DRESCH, domicilié 8, rue de Soultzmatt à Orschwihr (68500), estimateur des dégâts de gibier autre que le sanglier, sur le ban d'Illhaeusern et pendant toute la durée restante du bail.

Décision adoptée à l'unanimité.

3- Droit de préemption urbain :

Mme Maryse KOHLSTOCK, étant concernée par ce point, quitte la salle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant les ventes suivantes :

- un immeuble sis 05 Impasse des Saules - section 05 n° 220/32, pour une surface totale de 04,57 ares ;

- un immeuble sis 13 Rue de Colmar- section 06 n° 639/116 – 646/121 – 648/120 -705/116 – 706/116 – 715/120 – 716/120 – 718/120 et 719/116, pour une surface totale de 13,99 ares.

Mme Maryse KOHLSTOCK revient en séance.

4- Rapports divers :

- Rapport annuel du délégataire 2021 – Syndicat Mixte du Niederwald :

Communication est donnée à l'assemblée du rapport annuel du délégataire 2021 – Syndicat Mixte du Niederwald.

- Rapport d'activité 2021 – Territoire d'Energie Alsace :

Communication est donnée à l'assemblée du rapport d'activité 2021 du Territoire d'Energie Alsace

5- Rapport des comptes rendus de commissions :**Commission cadre de vie, environnement et fleurissement :**

- réunion du 13/09/2022 : réflexion sur le fleurissement 2023 => réduction des bacs et adaptation des plantations moins consommatrice d'eau ;

- les kits biodiversité commandés auprès de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin seront mis en place à l'automne au stade, à l'étang et au verger communal.

Rapporteur de séance : Philippe UHL & Chantal RABOLIN-MEINRAD

Commission environnement (Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé) :

- Présentation est faite des nouvelles consignes de tri des déchets à partir du 1^{er} janvier 2023 ainsi que des nouvelles filières de déchets possibles en déchetteries.

Rapporteur de séance : Chantal RABOLIN-MEINRAD

Commission culture, fêtes et cérémonies et jumelage :

- réunion du 12/09/2022 : organisation de la rencontre à mi-chemin avec Collonges au Mont d'Or le 16 octobre prochain (bus, cadeaux...);
- une réunion sera programmée prochainement pour l'organisation du marché de la Saint-Nicolas de décembre.

Rapporteur de séance : Robertino GIULIANO

Commission travaux :

- réunion du 19/09/2022 : point sur les travaux restant à faire d'ici à la fin de l'année ou l'année prochaine.

Pour cette année, il reste principalement du marquage au sol et la réfection des caniveaux dans la Rue de Collonges au Mont d'Or (devant l'Hôtel des Berges et la salle des fêtes).

Rapporteur de séance : Robertino GIULIANO

Commission communication :

- une réunion est prévue le 06/10/2022 afin de commencer la rédaction du bulletin municipal : Ill info 2022.

- le nouveau site internet est fréquemment consulté depuis sa mise en ligne l'année dernière.

Rapporteur de séance : Edouard BAUMANN

6- Divers :

Compte-rendu est fait du séminaire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé du 10 septembre 2022 au sujet du pacte financier et fiscal.

Le contrat d'électricité du club de football arrive à échéance au 31.10.2022. Le renouvellement est en cours avec des tarifs en très nette hausse. Le passage en LED prochainement devrait atténuer cette situation.

En outre, au vu du contexte actuel et également en faveur de l'environnement, M. le Maire propose d'éteindre l'éclairage public durant la nuit. Une réflexion sera engagée et ce dossier sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

La commune est éligible au programme DCC (Dispositif de Couverture Ciblée) du New Deal Mobile. Ce programme vise à améliorer la couverture téléphonique mobile. Des informations ultérieures seront données quant à ce dossier.

M. le Maire présente une analyse relative au remplacement d'un véhicule du service technique. Ce point sera inscrit lors d'un prochain conseil municipal.

Une réunion avec tous les propriétaires de la zone 1AU au lieu-dit Loechermatten s'est tenue le 21 septembre afin de leur présenter les différentes solutions possibles pour ouvrir cette zone à l'urbanisation.

Un nouveau conteneur sera installé au hangar communal afin de récolter des bouchons en plastique au profit des enfants hospitalisés à Colmar.

Le repas convivial entre conseillers municipaux et présidents d'associations prévu initialement en octobre est reporté au printemps 2023.

Une présentation sommaire de Collonges au Mont d'Or est faite aux conseillers notamment pour les nouveaux élus ne connaissant pas encore cette ville (situation géographique, nombre d'habitant, élus au conseil municipal...).

M. le Maire rend compte, en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT, des décisions prises dans le cadre de sa délégation. La Commune a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens immobiliers suivants :

-
- sis section 06 n° 660 d'une superficie de 04,00 ares ;
 - sis section 05 n° 225/32 d'une superficie de 05,41 ares ;

Communication est donnée des dernières demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu, sauf empêchement, le lundi 07 novembre 2022 à 19 h.

La séance est close à 22 h 15.